

CADASTRE

REMANIEMENT DU CADASTRE

AVIS

AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS

MM. les propriétaires fonciers possédant des immeubles sur le territoire de la commune de **SAINT-AVAUGOURD-DES-LANDES** sont informés que les résultats provisoires du remaniement du cadastre leur seront communiqués.

À cet effet, chaque propriétaire de terrain dans la zone remaniée recevra un relevé mentionnant la désignation (section, numéro, lieu-dit, contenance, nature de culture) de toutes les parcelles réputées lui appartenir.

Les intéressés (ou leurs représentants qualifiés) pourront prendre connaissance de la nouvelle représentation du plan cadastral en consultant le plan minute de remaniement qui sera déposé à la mairie de la commune de SAINT-AVAUGOURD-DES-LANDES
du 16/10/2023 au 15/11/2023 (inclus)

Aux heures d'ouverture de la mairie.

En outre, le géomètre se tiendra à leur disposition pour leur fournir toutes indications utiles et recevoir leurs observations verbales ou écrites

du 16/11/2023 au 18/11/2023 à la salle polyvalente 9 rue Evariste Febvre

Cette réception aura lieu de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

(y compris les jours non ouvrables suivants :18/11/2023 de 9h00 à 12h00)

Le Maire,